



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-360

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2018

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-10-26-003 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées (2 pages)

Page 3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-10-26-003

Arrêté de délégation de signature matières déléguées

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient » ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001, du 09 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Lara VINAUGER, adjointe à la Directrice, et Directrice de la Stratégie, Qualité et Risques et des Usagers, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'HAD, dans le champ d'attribution de la directrice de l'HAD déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-00006 susvisé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) et les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim.

M. Sébastien HOUADEC, Directeur Adjoint des Finances, de l'Investissement et des Services économiques, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Finances, Investissement, Services économiques et système d'information) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E, F et H)

M. Gérard POLEGATO, Coordonnateur Général des Soins,
à l'effet de signer toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

Article 3 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
Mme Martine CHARBONNIER, attachée d'administration hospitalière,
à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) et les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 dans les matières énumérées aux paragraphes A à K de l'article 1 pour les actes et les décisions y afférant pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés à l'article 2
- Aux directeurs n'étant pas affectés pour leurs fonctions principales à l'HAD AP-HP nommés ci-dessous :

Nadia BENZEKRI, Directrice Adjointe siège AP-HP
Eric CHOLLET, Directeur Adjoint siège AP-HP
Cédric FLESSELLES, Directeur Adjoint siège AP-HP
Jean-Baptiste HAGENMÜLLER, Secrétaire Général Adjoint siège AP-HP
Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice Adjointe siège AP-HP
Eric SIMON, Directeur Adjoint siège AP-HP

Article 5 :

L'arrêté du 03 avril 2018 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 6 :

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris,
Le 26 octobre 2018

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP
